**Le Prix de leadership de la société civile Femmes paix et sécurité**

**Appel de candidatures de 2021 : Femmes consolidatrices de la paix**

Affaires mondiales Canada lance un appel de candidatures pour le Prix de leadership de la société civile pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) du Canada.

Ce prix fait partie d’un nouveau programme annuel de prix FPS annoncé par le ministre des Affaires étrangères le 30 octobre 2020. Le programme comprend également un prix de recherche lancé par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), qui gère un appel de demandes distinct (voir coordonnées ci-dessous).

Le prix de leadership de la société civile reconnaît le travail accompli par des personnes, des organismes et des réseaux actifs au niveau local qui ont contribué de façon remarquable à faire progresser le programme FPS dans un État ou une région fragiles et touchés par des conflits, ou au Canada. Cette nouvelle initiative s’inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Canada pour faire progresser le programme FPS, tel qu’il est décrit dans le [Plan d’action national du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité](https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/cnap_wps-pnac_fps.aspx?lang=fra).

Deux lauréats seront choisis chaque année, l’un d’un État ou d’une région fragiles ou touchés par un conflit, et l’autre du Canada. Un lauréat canadien sera choisi pour démontrer le désir du Canada de faire progresser le programme FPS à l’intérieur de nos frontières.

**Critères de sélection** : L’objectif est de reconnaître le rôle important que la société civile joue dans la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité. Les candidats qui répondent aux sept critères suivants sont admissibles :

1. **Entité** : Les personnes, les organismes de la société civile et les réseaux sont admissibles. Les organismes et les réseaux n’ont pas besoin d’être légalement constitués en société pour être admissibles. Sauf indication contraire, les candidats peuvent être de n’importe quel genre.
2. **Portée géographique** : Les candidats venant d’États ou de régions fragiles ou touchés par un conflit font activement progresser le programme sur les femmes, la paix et la sécurité dans un État ou une région fragiles ou touchés par un conflit. Les candidats du Canada font activement progresser le programme sur les femmes, la paix et la sécurité au Canada.
3. **Réalisation** : Le candidat a apporté une contribution exceptionnelle pour faire progresser le programme FPS, tel qu’il est énoncé dans le Plan d’action FPS du Canada. Ce qui définit le terme « exceptionnel » est contextuel, mais les candidatures doivent à tout le moins présenter des résultats concrets qui peuvent avoir une incidence durable.
4. **Leadership** : Le candidat a fait preuve de leadership par des actions concrètes, par exemple en collaborant, en mobilisant autrui, en prenant des initiatives, en étant innovateur ou en inspirant d’autres personnes en faisant montre de courage et d’engagement.
5. **Au niveau local** : Le candidat est actif au niveau local (communautaire ou local). Citons l’exemple d’un acteur qui travaille avec les membres des collectivités locales de manière inclusive et participative. Un acteur qui est actif au niveau local, mais dont la réalisation est reconnue au niveau national, régional ou international, est également éligible.
6. **Diversité** : La préférence peut être accordée aux candidats qui ont eu des difficultés à participer aux efforts de paix et de sécurité et aux processus décisionnels en raison de leur race, de leur couleur, de leur sexe, de leur identité ou de leur expression de genre, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur état matrimonial, de leur situation familiale, de leurs caractéristiques génétiques, de leur origine nationale ou ethnique, de leur religion, de leur handicap mental ou physique, et de l’intersection de ces facteurs d’identité ou d’autres facteurs.
7. **Enseignements autochtones** : Les Autochtones vivent, et continuent de vivre, sur la terre que nous appelons aujourd’hui le Canada depuis bien avant l’arrivée des Européens. En reconnaissance de leur savoir et de leurs valeurs, les décisions du comité de sélection seront également éclairées par les enseignements autochtones présentés par les membres autochtones du comité. Par exemple, il pourrait s’agir des sept enseignements sacrés ancestraux (bravoure, honnêteté, humilité, amour, respect, vérité et sagesse).

Chaque année, des critères de sélection supplémentaires peuvent être établis en fonction du thème de l’année en question.

**Candidats admissibles en 2021** : Les femmes consolidatrices de la paix qui répondent aux critères mentionnés ci-dessus et qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la prévention des conflits, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits, et qui, par leurs actions, sont une source d’inspiration et un exemple pour les futures femmes qui se consacrent à la consolidation de la paix. Aux fins de cet appel de candidatures, parmi les femmes consolidatrices de la paix mentionnons : les médiatrices; les négociatrices; les militantes pour la paix et les droits de la personne; les dirigeantes autochtones, communautaires, spécialistes des questions sociales et des questions liées aux jeunes; et d’autres femmes qui contribuent à la prévention et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix. Il peut s’agir d’efforts visant à faire progresser la réconciliation, à lutter contre le racisme et la violence ou à améliorer la stabilité et la sécurité dans les sociétés et les collectivités.

**Date limite** : La date limite pour la présentation des candidatures est le 15 avril 2021.

**Procédure de soumission** : Pour proposer la candidature de personnes, d’organismes ou de réseaux, veuillez remplir le formulaire de mise en candidature et envoyez-le à WPS-FPS@international.gc.ca. Vous ne pouvez pas présenter votre propre candidature, et la candidature d’un organisme ou d’un réseau ne peut être proposée par l’un de ses membres. Les soumissions peuvent être présentées en français ou en anglais. *Veuillez-vous assurer que le candidat a consenti à être nommé.*

Les lauréats seront honorés lors d’une cérémonie de remise de prix qui aura lieu à Ottawa à la fin du printemps 2021 avec la participation des ministres, au cas où les déplacements seront permis. Le travail des lauréats sera présenté et, si possible, des réunions supplémentaires seront organisées pour offrir aux lauréats de nouvelles possibilités de reconnaissance, d’échanges professionnels et de réseautage. Si une réunion en personne n’est pas possible, un événement virtuel sera organisé.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le prix de recherche FPS, veuillez communiquer avec le CRDI à l’adresse gj@idrc.ca.